



Infolettre de l'AHGCQ



Bonjour à tous,

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX PUBLICS

Le port du masque deviendra obligatoire dans les lieux publics fermés et partiellement fermés partout au Québec à partir de demain, samedi 18 juillet.

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de l'organisme (puisque nous considérons l'organisme comme un lieu public même si cela n'est pas clairement indiqué dans la liste du gouvernement). Il n'est toutefois pas obligatoire en tout temps. Par exemple, une personne peut retirer son masque lorsqu'elle n'est pas en mouvement et qu'elle respecte la distanciation de 2 mètres avec les autres. En revanche, lors des déplacements, dans les halls d'entrée, couloirs, etc..., le port du masque devient obligatoire.

[>>> Pour plus d'informations](#)

À VOS AGENDAS

La prochaine assemblée générale annuelle de l'Association aura lieu le 17 septembre de 9h à 12h par zoom. Vous recevrez la convocation officielle ainsi que tous les documents par courriel au courant de l'été.

RAPPEL FORMULAIRE DE RÉOUVERTURE

Pour les organismes qui ont ouvert leur service de halte-garderie, nous vous demandons de bien vouloir remplir un très court questionnaire afin que nous ayons un portrait de l'ensemble des réouvertures des services, merci.

[>>> Pour accéder au questionnaire.](#)

MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

Nous travaillons sur la mise à jour des coordonnées dans le *Répertoire des organismes communautaires offrant un service de halte-garderie au Québec*. Vous avez reçu, au courant de cette semaine, un courriel vous demandant vos coordonnées, cela ne vous prendra que quelques minutes, merci.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter
Toute l'équipe de l'AHGCQ vous souhaite une très belle période estivale.